



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 13/01/2023
Reçu en préfecture le 13/01/2023
Publié le 16/01/2023
ID : 077-200087021-20230105-2023_DCS_002-DE

Délibération N° 2023-002
Date de convocation : 06 décembre 2022
Quorum non atteint
Date de convocation : 16 décembre 2022
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 51
Nombre de suffrages : 51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 2023-002 Débat d'Orientations Budgétaires 2023

L'an deux mil vingt-trois le cinq janvier, à quatorze heures, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Maison Rouge, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

CHERON Emmanuel, titulaire - CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire – LEBLANC Pierrette, suppléante

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – HUBERT Joël, titulaire - CHARPIGNON Alain, suppléant

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – BLANCHARD Flavien, titulaire - BONTOUR Alain, titulaire – BOULET Christine, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - de MEULENAERE Alexandre, titulaire – MAZZUCHELLI Olivier, titulaire– NAVARETTE Antonio, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PIERRU Hugo, titulaire - BELLACHE Chantal, suppléante – LANGLET Bernard, suppléant - WALLE François, suppléant

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHÂINEAU Francis, titulaire - CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire - LAMOTTE Xavier, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – POULAIN Michel, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SIVANNE Evelyne, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant - MARGOUILLA Jean-Pierre, suppléant – MAURY Yannick, suppléant

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanville :

Commune de Saint Just en Brie :

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BONTOUR Thierry – GRENET-LAFFONT Denis – LEGROS Lionel – TALFUMIER Daniel



Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

COIBION Frédéric – HIERNARD Thierry - VAN LANDEGHEM Jean-Marie

Communauté de Communes du Provinois :

BACHELET Stéphane – CANAPI Marie-Pierre – FABRE Dominique – PANNIER Michèle – PERRINO Fabien – SIMONY Jacques

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARELLA Cyril – JAMBUT Gérard – JOUNIAUX Olivier – KLEINRICHERT Patrice – PARQUET Véronique – PERNET Roger

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge - BERTHOMIER Gérard - BOUTIN BESSIERE Maryvonne - BUTET Gérard – CASSAGNE Philippe – CHAMPENOIS Christian – GILBIN Catherine – GUIGNIER Marie-France – LE CORRE Raymond - MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – PAIX Josiane – PEIGNOT Pierre – PHILIPPE Jean-Marie – PRON Philippe – THIEBLEMONT Gilles – THOMINET Nicolas

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – DOMARD Muriel – ESCULIER Dorys - GELSUMINI Patrick – GOBARD Éric – GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – SALA Patrick – VEIL Cathy

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BANNE Pascal – BONICI Claude – CHARPENTIER Cécile – COGNYL Gérard - DAVY Jérôme – FASSELER Philippe – GALAND Yvette – HOTIN LETANG Julie – LEBAT Patrick - LEFEVRE Christophe – MARCHAND François - MILLET Jérôme - PELLICIARI Bruno – PERRIN Catherine – ROCIPON Jean-Pierre – VICQUENAULT Nadège - VOISEMBERT Pierre

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – BRAND Julie – CARRASCO Alain – de ROUX Julie – DELETTRE Isabelle – FASSIER Delphine – FLAMEY Francis – FLON Martine – GAUCHER Olivier – GAY Colette - GIMENO Isabelle – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – LEPATRE Michel – MENARD Sophie – PATUREAU Pascal – QUÉRÉ Catherine – SIMON Dominique – TAUSTE Pedro – THIENARD Gérard – VILLIERS Nadine

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc, titulaire

Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas, titulaire

Pouvoirs :

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : Pierre CAUMARTIN



OBJET : N° 2023-002 Débat d'Orientations Budgétaires 2023

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires au Comité Syndical dans toutes les collectivités incluant au moins une commune de 3 500 habitants.

Ce débat qui constitue la première phase de la construction du budget syndical, doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif annuel du syndicat.

Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du CGCT).

Ce débat ne donne pas lieu à un vote, mais sa teneur est retracée par une délibération du Comité Syndical pour en prouver l'existence.

Ce débat est l'occasion, dans un souci de transparence et de bonne information des délégués, d'aborder les actions engagées et futures du Syndicat.

Le Comité syndical doit prendre acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2022 qui seront transposées dans le budget syndical qui sera soumis prochainement au Comité.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L. 2312-1 du CGCT

Vu la loi NOTRE n°2015-991 du 7/08/2015 ;

Vu la note de présentation jointe en annexe conformément aux articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DONNE ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2023,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)